



Le Mercredi 24 janvier 2024 à 20 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ, Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MAQUET, MOREL, SADOU, TASSERIE, Messieurs CERTAIN, LEFEBVRE, OGER.

Absents :

Madame VEERAYEN, excusée, ayant donné procuration à Monsieur Certain ; Monsieur DUSZA excusé, ayant donné procuration à Mme Labbé; Monsieur TSJOEN excusé, ayant donné procuration à Madame Courché ; Mr COURSEAUX, excusé ; Monsieur ANTONIOLI.

Monsieur Christophe LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire rappelle que Monsieur Ludovic RAIMBOURG l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de Seine-Maritime a été informé. Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Jack OGER, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Monsieur Raimbourg lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal. Madame le Maire lui souhaite le bienvenu au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

1) Délibération 1-2024 Décisions modificatives

Le chapitre 014 (atténuation de produits) doit être abondé afin d'ajuster les dépenses réalisées à l'article 7392221(FNGIR) par rapport au vote du budget 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la somme de 5.000,00 euros comme suit :

o	Article 60612	- 5.000,00 €
o	Article 7392221	+ 5.000,00 €

2) Délibération 2-2024 Repas des Anciens – Tarif

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que chaque année, la commune offre un repas aux personnes de + de 65 ans, habitantes la commune au moment des fêtes de Noël.

Afin de ne pas dissocier les couples, les conjoints âgés de – de 65 ans peuvent accompagner et s'inscrire à cette manifestation. Cependant ces derniers devront supporter le coût du repas.

Le Conseil Municipal décide d'acter cette décision à l'unanimité et Mme la secrétaire de mairie est chargée d'émettre les titres afférents.

Cette recette sera affectée au compte 75888 - Autres produits divers de gestion courante.

3) Délibération 3-2024 Calendrier - Tarif

Chaque année, un calendrier est créé et offert aux habitants de la Remuée.



Les entreprises, artisans et commerçants intervenants sur la commune sont alors sollicités pour subvenir aux frais de réalisation à hauteur de 150 euros et en contrepartie, leur encart est apposé sur les supports de communication de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'acter cette décision à l'unanimité et Mme la secrétaire de mairie est chargée d'émettre les titres afférents.

Cette recette sera affectée au compte 70878 – Remboursement de frais.

4) Délibération 4-2024 Remboursement de Frais - Elus

Mme le Maire présente le détail des frais supportés lors de sa présence et celle de Mr Certain, Maire-Adjoint, au salon des Maires organisé à Paris le 21 novembre 2023.

Les coûts de transport et de repas s'élèvent à 313,90 € au total.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement de ces frais à Mme Courché. La dépense sera affectée à l'article 65316 – Frais de représentation du Maire

5) Délibération 5-2024 Maîtrise d'Œuvre – Rénovation Ecole

Le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de 3 salles et réaménagements de la cour et locaux existants est aujourd'hui finalisé. Le service assistance aux communes de la CU pour les grands projets et leur service juridique nous transmettent le rapport d'analyse des offres.

6 candidatures ont été réceptionnées :

Candidat	Montant total HT
Candidat N°1 - Groupement Seine-Architecture	112 815,04 €
Candidat N°2 - Groupement IDEART	128 000,00 €
Candidat N°3 - Groupement MVT Architectes	124 775,00 €
Candidat N°4 - Groupement Atelier TMF	156 400,00 €
Candidat N°5 - Groupement Oliver BRESSAC	103 686,88 €
Candidat N°6 - Groupement Ateliers 6.24	111 168,20 €

Après analyse et négociations, le classement retenu est exposé ainsi :

Candidat	Valeur technique		Prix pondération 3	Note totale / 1000	Classement	
	Sur 100	Pondération 7				Sur 100
Candidat N°1 - Groupement Seine-Architecture	69	483	91,91	276	759	3
Candidat N°2 - Groupement IDEART	33	231	81,01	243	474	5
Candidat N°3 - Groupement MVT Architectes	38	266	83,10	249	515	4
Candidat N°4 - Groupement Atelier TMF	32	224	66,30	199	423	6
Candidat N°5 - Groupement Oliver BRESSAC	87	609	100,00	300	909	1
Candidat N°6 - Groupement Ateliers 6.24	84	588	93,27	280	868	2



Madame le Maire propose de retenir l'offre jugée la mieux disante au regard des critères de la consultation, à savoir l'offre du groupement Olivier Bressac.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et charge Mme le Maire de signer tous les actes afférents.

Informations diverses :

- Terrain Vason : les sondages sont terminés et ont confirmé l'absence de marnières. Les travaux vont pouvoir démarrer prochainement.
- Cinétoiles : la commune a été retenue pour ce programme. Le conseil municipal prend connaissance des films proposés et délibère sur le choix de la projection qui aura lieu le mercredi 14 août prochain.
- Le Bal du 13 juillet sera à nouveau produit cette année.
- A l'occasion des Jeux olympiques 2024, l'Etat encourage l'organisation de manifestations afférentes. Les Olympiades médiévales en partenariat avec l'association « L'art en Cavale » seront organisées le 21 juillet 2024. De nombreuses activités seront accessibles durant cette journée.
- Conseil Municipal des Enfants : le nouveau Conseil Municipal des Enfants a été élu dernièrement. Mme le Maire rapporte les nombreuses idées exposées lors de leur première réunion.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 13 Février à 20 h 30

Séance levée à 21 h 15